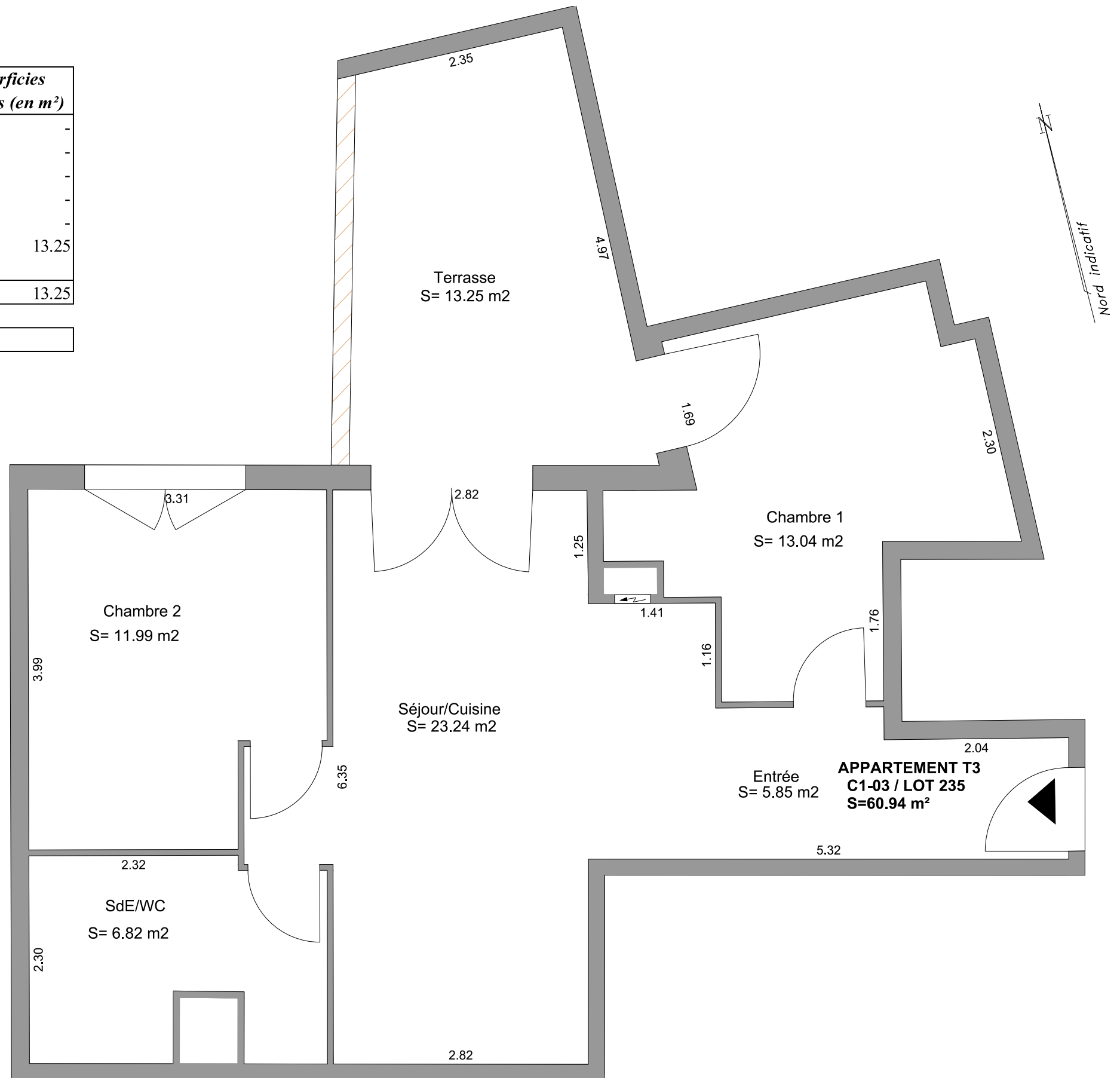


Niveau	Désignation Pièces	Superficie Loi Carrez (en m ²)	Superficies annexes (en m ²)
1er étage	Entrée	5.85	-
	Séjour/cuisine	23.24	-
	chambre 1	13.04	-
	chambre 2	11.99	-
	SdE/WC	6.82	-
	terrasse	-	13.25
	Totaux	60.94	13.25

Superficie privative du lot n° 235	60.94 m²
---	----------------------------



NOTA : menuiseries donnés à titre indicatif.

M° Ouvrage :
SCCV NOUVEL ENVOL
247 Avenue du Prado
13008 Marseille

Programme :
**PLAN DE VENTE
NOUVEL ENVOL - 132 LOGEMENTS**
Lieu :
Route de l'Aérodrome , 84000 Avignon

Etage: **R+1**
Echelle : **1:50**
Date : **13/09/2021**
Indice : **Ind A**
LOT n°: **C1-03 LOT 235**

Les superficies figurant sur ce plan ont fait l'objet d'un lever régulier et ont été calculées conformément la définition de la superficie privative du décret n° 97-532 du 23 Mai 1997: "ART. 4-1 : La superficie partie privative d'un Appt n° ou d'une fraction de Appt n° mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 Ju 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches, et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre." "At 4-2: Les Appt n°s ou fractions de Appt n°s d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1."